

TARIFS ET ENGAGEMENT FINANCIER 2025/2026

		Tarifs Annuels	(Prélèvements d'Octobre à juin)
FRAIS DE SCOLARITE			
ECOLES LOUIS QUERBES et NOTRE DAME DE VERNAISON :			
	Contribution Familiale : Tous les Elèves	670 €	
	Forfait Fournitures Pédagogiques : Primaires	60 €	
	Maternelles	35 €	
COLLEGE LOUIS QUERBES			
	Contribution Familiale :	915 €	
	Tablettes : Location + Mise en service	175€ + 10€	
	Option BASKET : Coût de l'Option + Affiliation UNSS	80€ + 25 €	
SERVICES ANNEXES			
ECOLES :			
	ECOLE LOUIS QUERBES : GARDERIE MATIN GARDERIE SOIR AIDE AUX DEVOIRS (soir) CM1-CM2 Activités Temps de Midi (USMV)	Forfait 90 € ou 2€ / présence 5 € / présence 6 € / présence 8€ / période et par activité	
	ECOLE NOTRE DAME de VERNAISON : GARDERIE MATIN GARDERIE SOIR AIDE AUX DEVOIRS (soir) CM1-CM2 SURVEILLANCE Cantine Municipale	Forfait 300 € ou 5 € / présence Forfait 500 € ou 7,30 € / présence Forfait Garderie Soir + 1,50€ / présence Forfait 80 € pour 3 à 4 repas / semaine Forfait 50 € pour 1 à 2 repas / semaine	
COLLEGE :			
	ETUDE : 16h45 17h55	255,00 €	
RESTAURANT SCOLAIRE Site de VOURLLES Uniquement			
DEMI-PENSION		La facturation de la demi-pension est composée de 2 éléments :	
	4 repas/ semaine : FRAIS FIXES - Forfait	357 €	
	REPAS - Forfait	535 €	
REGULIERS	3 repas/ semaine :	310 €	
	2 repas/ semaine :	210 €	
	1 repas/ semaine :	110 €	
	+ Cout /REPAS :	+ Coût/ repas	+ 3.98 €/ repas
EXTERNES		Repas Occasionnel (hors jour fixe)	7,20 € le repas
Cotisation Volontaire APEL (Association Parents d'élèves)		28 €	➔ 17,10€ UDAPEL + 10,90€ APEL Etablissement si enfants scolarisés dans 1 Etab (Ecoles <u>OU</u> collège)
		38,90 €	➔ 17,10€ UDAPEL + 21,80€ APEL Etablissement si enfants scolarisés dans 2 Etab (Ecoles <u>ET</u> collège)
ASSURANCE SCOLAIRE		Tous les élèves son assurés par l'institution qui souscrit une assurance auprès de la Mutuelle Saint Christophe (vois détails sur EcoleDirect)	

DIVERS

REDUCTIONS FINANCIERES :

Réduction Sur Contribution Familiale :

10 % pour 2 élèves - 20 % pour 3 élèves - 25 % pour 4 élèves et +

Fond d'Aide de Solidaire :

Constitué par les familles qui contribuent au Fond de solidarité ce fond permet d'aider les familles qui rencontrent des difficultés financières.

Franchise Casse : 1° sinistre **100€** - à Partir du 2^e : **200€**

⚠ GARDERIE Soir : Pénalités dépassement horaires d'accueil :

10 € par retard/ enfant pour chaque Ecole

Condition AIDE AUX DEVOIRS : Etre abonné au forfait garderie soir

Refacturation des frais du personnel de surveillance de la Cantine Municipale

ENGAGEMENTS PERSONNELS

Soutien à l'investissement :

Contribution basée sur le volontariat afin de soutenir les projets de construction ou d'aménagement des locaux.

L'établissement a opté pour une démarche extrêmement volontariste en matière de construction et d'entretien des locaux

Versement au choix de :

25€ - 45€ - 65€/ Trimestre ou

Montant libre en une fois.

Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don sur votre déclaration d'impôts

Fonds de solidarité :

Contribution basée sur le volontariat en vue d'apporter une aide financière aux familles en difficultés.

Versement au choix de :

25€ - 45€ - 65€/ Trimestre ou

Montant libre en une fois.

Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don sur votre déclaration d'impôts

MODALITES DE FACTURATION

- Une facture est établie **pour l'année scolaire** en septembre avec un échéancier de paiement d'octobre à juin.
- Des factures complémentaires des frais divers (livres, sorties,...) seront faites au courant de l'année scolaire selon les activités et sorties proposées.
- Les frais de réinscription prélevés en Mai seront déduits de la première facture (Montant visible en bas de facture "Solde Crédeur").
- Les montants des factures successives seront cumulés et leur paiement sera réparti dans un nouvel échéancier dont le dernier prélèvement aura lieu en juin.

RAPPEL - INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE - Site de VOURLES Uniquement

Toute inscription au restaurant scolaire est faite pour L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE.

Il sera toutefois possible de modifier son inscription uniquement à chaque changement de trimestre. Il faudra obligatoirement envoyer un mail à restauration@lquerbes.fr avant les **dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars pour une entrée en vigueur au 1er janvier ou au 1er avril.**

Carte de Cantine pour Collégiens uniquement : Une carte de cantine est délivré à chaque élève en septembre lors du premier passage au restaurant scolaire. Elle est obligatoire pour passer au self.

- Toute carte perdue ou hors service devra IMMEDIATEMENT être renouvelée pour un coût **de 7 €.**

- L'utilisation de la carte est personnelle et son prêt est strictement interdit. Toute utilisation frauduleuse pourra entraîner la radiation de l'élève du restaurant scolaire.

Les repas sont cuisinés sur place par une société de restauration. Ils sont servis les lundis, mardis, jeudis et vendredis et sur inscription le mercredi (**pour les collégiens en retenue OU sur proposition du professeur de l'AS uniquement**).

Les « demi-pensionnaires » :

les élèves sont inscrit obligatoirement pour **4 repas/semaine** = lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils ne pourront sortir de l'établissement sur le temps de midi. Il s'agit d'un forfait mensuel. Les repas ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical de 3 jours minimum.

Les « Réguliers » :

les élèves sont inscrit obligatoirement pour **au moins 1 repas à jour FIXE** par semaine et ne pourront quitter l'établissement ce jour là. Ils pourront déjeuner au restaurant scolaire de 1 à 3 fois / semaine selon leur inscription et ces jours sont **FIXES**

Les « occasionnels » :

Est considéré comme occasionnel tout repas pris hors Régime Demi-pensionnaire ou Régime Réguliers. L'élève devra obligatoirement s'inscrire à l'accueil ou par mail à accueil@lquerbes.fr avant 10 heures le jour même pour les collégiens ou le signaler aux professeurs des écoles pour les écoliers.
Pour les mercredis autorisés : Il faut s'inscrire à l'accueil au plus tard le Mardi précédent la retenue. Les repas étant préparés au nombre d'élèves inscrits, tout élève non inscrit ne pourra manger ce jour là

RAPPEL - INFORMATIONS Cantine Municipale - Ecole Notre Dame de VERNAISON

Toute inscription à la cantine Municipale de Vernaison entraine une refacturation des frais du personnel de surveillance mis à disposition par la Mairie. Cette inscription est faite pour L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE selon les deux options tarifaires proposées.

ENGAGEMENT FINANCIER

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs ci-dessus et du règlement financier .

J'ai bien pris note du mode de facturation et du mode de fonctionnement du Restaurant Scolaire.

Je m'engage à régler par prélèvements automatiques selon les modalités définies ci-dessus.

A vourles, Le :

NOM :

Prénom :

Signatures des parents :